CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni le lundi 4 juillet 2022 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

22-068 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Validation de l'Avant-Projet Définitif

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité **:**

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 2 273 000 € HT.
- **AUTORISE** le lancement de la phase DCE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et toutes pièces relatives à ces décisions et notamment dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

22-069 Transformation du pôle culturel actuel en Hôtel de Ville / Validation de l'Avant-Projet Définitif

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (abstention de Madame POIRAUD, Monsieur RAMBAUD, Madame TANGUY) **:**

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 2 462 500 € HT.
- **AUTORISE** le lancement de la phase DCE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et toutes pièces relatives à ces décisions et notamment dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

22-070 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de LA FERRIERE.

22-071 SyDEV / Convention de réalisation d'une opération d'éclairage - Changement armoire 36 rue de la Chapelle

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de réalisation d'une opération d'éclairage -changement armoire 36 rue de la Chapelle n°L.RN.089.22.003 proposée par le SyDEV, fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant de participation de 21 947,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

22-072 SAPL "Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée" / Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement du secteur 3 de la ZAC du Plessis

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité **:**

- **DONNE** un avis favorable concernant le lancement du projet d'aménagement du secteur 3 de la ZAC du Plessis, dont le budget prévisionnel des travaux + honoraires techniques est estimé à la somme de 1 500 000 € HT en valeur avril 2022.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée comprenant les missions et les rémunérations suivantes :

OBJET DE LA MISSION			RÉMUNÉRATION H.T.
Tranche Ferme			
5.1	Mission relative à la réalisation du Cahier des Charges de l'opération	PROG	4 800 € HT
	Mission relative au choix du maître d'œuvre et autres intervenants	MOE - INT	0,50 % du montant de l'assiette de rémunération, définie à l'article 6.4 des Conditions Générales, s'élevant provisoirement à 7 500 € HT
5.2	Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études	ETUD	2,10 % du montant de l'assiette de rémunération, définie à l'article 6.4 des Conditions Générales, s'élevant provisoirement à 31 500 € HT
5.3	Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation des travaux (et de parfait achèvement)	TRAV	2.70 % du montant de l'assiette de rémunération, définie à l'article 6.4 des Conditions Générales, s'élevant provisoirement à 40 500 € HT
Tranche Optionnelle			
5.4	Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de commercialisation	COMM	**Lots libres :** 2,35 € HT/m² vendu soit un montant d'honoraires provisoire de 31 960 € HT pour une prévision de 13 600 m² cessibles. **Ilots :** 4 000 € HT/ilot vendu soit un montant d'honoraires provisoire de 20 000 € HT pour une prévision de 5 ilots.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2022 « Zac du Plessis » aux articles et chapitres prévus à cet effet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

22-073 Bibliothèque / Renouvellement de la convention d'objectifs avec le Département de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs proposée par le Conseil Départemental de la Vendée entre la bibliothèque et le Département de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

22-074 Bail professionnel avec l'association « Vacances et Familles »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en location le local situé au 81 rue Nationale à la Ferrière selon les conditions définies par le bail professionnel.
- **FIXE** le loyer mensuel du local à 200 € (deux cents euros) hors charges auquel s'ajoute une participation aux charges mensuelles de 35 € (trente cinq euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier le bail par anticipation au 94 Rue Nationale et de signer tous les documents nécessaires à la signature du nouveau bail professionnel ainsi que la gestion de ce dossier.

22-075 Convention de mise à disposition provisoire d'un local municipal pour le stockage et la recharge de VAE (Vélo Assistance électrique)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition de la poste un local pour stationner et recharger les vélos à compter de la signature de la convention jusqu'au 30 juin 2023.
- **FIXE** la redevance financière à 240 € à l'année payable en quatre trimestrialités d'avance pour 60 € par trimestre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise à disposition de ce local ainsi que la gestion de ce dossier.

22-076 Reprise de la gestion de la restauration scolaire

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise au 1er janvier 2023 de la gestion de la restauration pour les écoles Anita-Conti.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune.

22-077 Adhésion à un groupement de commandes pour le marché de restauration centrale

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet la restauration centrale pour les écoles Anita-Conti et le Centre de loisirs Planète Jeunes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits budgétaires au budget 2023

22-078 Restaurant scolaire municipal / Modification du règlement de fonctionnement

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement de fonctionnement du restaurant scolaire de La Ferrière pour une mise en application à la rentrée 2022/2023.

22-079 Adoption de la Charte de l'Interclasse

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Charte de l'interclasse pour une mise en application à la rentrée 2022/2023.

22-080 École de sports municipale / Modification du règlement de fonctionnement

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement de fonctionnement de l'École de sports municipale de La Ferrière pour une mise en application à la rentrée 2022/2023.

22-081 La Roche sur Yon Agglomération / Lotissement les Hauts de la Pironnière- Convention de transfert des réseaux eaux usées et pluviales

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de transfert des réseaux eaux usées et pluviales proposée par la Roche Sur Yon Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

22-082 Personnel / Contrats d'apprentissage

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage.
- **DÉCIDE** de conclure à compter du 1er septembre 2022, les 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nbre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts CTM	1	Bac Pro Aménagements paysagés	3 ans
Communication et évènementiel	1	Bachelor Communication média	1 an

- **PRECISE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget communal 2022 et chapitre prévus à cet effet.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'Apprenti et/ou l'établissement scolaire.

22-083 Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - Année 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.